

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 24

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le premier février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLON – SAINT MARS, se sont réunis dans la salle polyvalente de Saint Mars sous Ballon en séance publique sous la présidence de monsieur Maurice VAVASSEUR, maire de la commune de BALLON-SAINTE MARS

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 27 janvier 2016.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

VAVASSEUR Maurice – ALLICHON Jean-Louis – GOUSSET Jean-Yves – RAVENEL Laurent – SIGNAT Christiane – CHEUTIN Marie – ETCHEBERRY Pierre – BERGER Gilbert – LALOS Michel – SURMONT Bernard – BRISON Gilles – COUTELLE Bernard – LAMBERT Guillaume – GALLET Christine – YVARD Véronique – SUPERA Christelle – BELLENFANT Fabien – HAMELIN Rachel – MORVILLERS Marie – GUITTIÈRE Michel – LEBESLE Sébastien – BOLLEE Yves.

Etaient absents et excusés : LEFEVRE Nelly ayant donné procuration à Maurice VAVASSEUR
TROTTE Marcelle ayant donné procuration à Jean-Louis ALLICHON
Mikaël VASSEUR, Alain POTTIER, Charlotte GUILLON, Benoît TOREAU,
Emmanuel GUET

Monsieur Fabien BELLENFANT a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2016 a été adopté à l'unanimité.

N°01-2016-02-01D : AFFAIRES SCOLAIRES : PROJET CLASSE TRANSPLANTÉE

La commune est sollicitée par Mme La Directrice de l'école publique Elisabeth et Robert BADINTER pour subventionner le départ de 62 élèves de CM1 et CM2 en classe transplantée à Coltines (Cantal) du 23 au 27 mai prochain. Le budget prévisionnel s'élève à 20 281,40€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 23 voix pour et une abstention donne un accord de principe quant à une participation de la collectivité à cette opération. Une subvention de fonctionnement de l'ordre de 2500 € pourra être versée à la coopérative scolaire au vu des dépenses effectivement engagées et de la fréquentation au séjour. Le montant en sera arrêté définitivement dans le cadre du budget primitif 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°02-2016-02-01D : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'élire les membres constituant la commission permanente d'appel d'offres. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Une seule liste est présentée, sont élus :

En qualité de titulaires :

- Monsieur ALLICHON Jean-Louis
- Madame SIGNAT Christiane
- Monsieur RAVENEL Laurent

En qualité de suppléants :

- Monsieur BOLLÉE Yves
- Monsieur BELLENFANT Fabien
- Monsieur SURMONT Bernard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°03-2016-02-01D : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. Une liste comportant huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants sur une liste de contribuables en nombre double doit être présentée au Directeur des Services Fiscaux pour lui permettre de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, arrête la liste suivante :

Commissaires proposés au titre des taxes foncières :

Titulaires : GALLET Lucette – LALOS Michel – BOULVERT Patrick – RANNOU Edwige – LEBESLE Dominique

Suppléants : Josette SIGNAT – LAMBERT Guillaume - LEHEURTEUX Rémy – BELLENFANT Fabien – BERGER Gilbert

Commissaires proposés au titre de la taxe d'habitation :

Titulaires : LEFEVRE Nelly – LEBESLE Sébastien – DUFOUR Jean-Marie – BUCHOT Marguerite – BOULANGER Annie

Suppléants : SURMONT Bernard – BOUDIN Céline – GUILLON Charlotte – GUET Emmanuel – ROYNE Pascal

Commissaires proposés au titre de la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle) :

Titulaires : JOURDAIN Christelle – GALAIS Christophe – BEAUCLAIR Nathalie

Suppléants : CHRETIEN Isabelle – BARRA Lydie – LANE Véronique

Commissaires proposés domiciliés en dehors de la commune :

Titulaires : SURMONT Michel – JUIGNÉ Claude – GAMBIER Alain

Suppléants : LOUAZÉ Pierre – LEGO Laurent – GRAFIN Francis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2016-02-01D : URBANISME : DÉMARCHE «BIMBY »

La démarche « Bimby » a été présentée aux communes par le Pays du Mans. Pour en informer les conseillers, une vidéo de 5 mn est projetée.

Monsieur le Maire revient sur l'intérêt que présente cette forme d'urbanisation : la non consommation d'espace agricole, le moindre coût de la viabilisation enfin l'accompagnement des propriétaires volontaires par une équipe constituée d'un urbaniste, d'un architecte et d'un paysagiste aux seuls frais de la collectivité.

Plusieurs communes des Portes du Maine sont intéressées. Le coût d'une telle opération est estimé à 10 000€/commune. Dans le cadre du SCOT et du PECT (Plan Énergie Climat Territorial), l'opération pourrait être subventionnée à 80% par d'ADEME et par le dispositif LEADER. La participation pour la commune se limiterait à 2 000€.

Après discussion, le conseil municipal, après délibération, adopte le principe à l'unanimité. La décision d'engagement sera prise ultérieurement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR – PROGRAMMATION TRAVAUX 2016

Sur le territoire de Ballon :

• En cours :

- Restructuration du réseau d'eau potable – routes du Mans et de Montbizot :
les travaux sur la zone de la route du Mans sont en cours d'achèvement. L'entreprise a débuté son intervention sur la route de Montbizot.
- Restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées et d'adduction en eau potable – rue du Vieux Tertre – rue du Château et place des Halles :
*Des scénarii ont été présentés par la maîtrise d'œuvre. Un passage caméra à l'intérieur du réseau unitaire ainsi qu'à l'intérieur du réseau pluvial situés en partie basse de la rue du Vieux Tertre permettra de faire un choix définitif quant à la détermination des travaux.
Des demandes de subvention sont possibles auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département de la Sarthe.
Le démarrage des travaux pourrait être programmé au mois de septembre 2016.
Accord pour retenir le cabinet DAMO dans le cadre de l'assistance au Maître d'ouvrage de cette opération – coût : 3 750,00 € H.T.*
- Diagnostic du réseau assainissement eaux usées – secteur rue de la Libération, rue Nationale et rue de la Paix :
*réalisation d'un diagnostic du réseau effectué par Véolia Eau afin d'avoir une parfaite connaissance des différents branchements au réseau d'eaux usées suite à des problèmes de fuite récemment rencontrés sur le réseau eau potable.
Cette démarche a déjà été réalisée l'année dernière par Véolia Eau sur le secteur de la route de Montfort et rue de la Croix de Pierre : le résultat de ces investigations est à préciser en collaboration avec le fermier et la collectivité.*
- Problème de visibilité – intersection route de Montbizot (RD n°38) et route communale dite « des Parcs » :
Monsieur le Maire propose de saisir le service des routes du département afin d'envisager conjointement un aménagement sécurisant de ce croisement dangereux (approches technique et financière).

- **Programmation pluri-annuelle investissements :**

- Restructuration du restaurant scolaire (locaux neufs) et de l'école publique Élisabeth et Robert BADINTER : procédure de consultation en 2016 concernant la maîtrise d'œuvre suite aux travaux exploratoires déjà produits par le Conseil d'Architecture et d'Environnement de la Sarthe (CAUE);
- Réseau d'évacuation des eaux pluviales - secteur Haut-Éclair : création de bassins de rétention et gestion des évacuations des eaux pluviales dans le cadre de la construction de la gendarmerie et de l'aménagement urbain envisagé.
- Achat parcelle de terrain – secteur « Haut Éclair » : une parcelle de terrain située près du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie est actuellement en vente. Monsieur le Maire a pris contact auprès du vendeur. L'intérêt porté à l'acquisition de cette parcelle (2658m²) ou d'une partie de cette dernière par la commune, serait d'assurer une continuité plus satisfaisante du cheminement dédié aux itinéraires de randonnée pédestre et VTT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contacter le propriétaire avec un prix d'achat à 1,60 € le mètre carré (frais d'actes notariés à la charge de la commune). La proposition de 1,60 euros/m² s'appuie quant à elle sur la base des acquisitions faites récemment à ce même prix par la commune dans le secteur de « Haut-Eclair » sur des parcelles classées au Plan Local d'urbanisme en zones naturelles ou agricoles et ayant fait l'objet d'aménagements de bassins de rétention des eaux pluviales : accord du Conseil Municipal pour une prise de contact auprès du propriétaire de la dite parcelle sur la base des éléments présentés ci-dessus.
- Éclairage public : extension et rénovation du réseau d'éclairage public : remplacement de lampes « boules » (une quarantaine) secteur route de Montfort et lotissements rues de l'Europe et Billingham ; extension du réseau rue de Moulins (secteur EPAHD résidence Bel-Air) : opération retenue dans le cadre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État) et du Contrat Territorial Unique (Région Pays de la Loire).
- Création d'un équipement sportif type « City Stade » : implantation projetée sur le stade des écoles (réflexion en parallèle : réfection court de tennis existant et création d'un skate-park...).
- Bibliothèque municipale : isolation et chauffage à étudier.

Sur le territoire de Saint-Mars-sous-Ballon :

- **En cours :**
 - Restauration d'un tableau DECHERCHE du 18^{ème} siècle.
 - Réfection du mur derrière la Mairie Annexe par les ateliers ESTIM.
- **Programmation :**
 - Remplacement d'une canalisation défectueuse d'eau pluviale « rue de Villeneuve ».
 - Construction d'une passerelle sur un bras de l'Orne Saosnoise.
 - Réalisation de la liaison entre la rue du Général Leclerc et la rue Paul Courboulay. Le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition faite par la Sté SODEREF d'étudier le projet et d'en suivre la réalisation pour la somme de 8 900€/HT.
 - La restauration de l'ancien atelier communal situé en face de la Mairie.
 - Travaux de voirie :
 - Réfection de la route de la Trappe
 - Réfection de la route du Jarrier
 - Réfection de la chaussée de la Verrerie

- Aménagement du chemin des Rues Vertes et son prolongement le long de la rue de la Bête jusqu'à l'entrée du village
- Prolongement des trottoirs rue de Moulins...

N°05-2016-02-01D : GENDARMERIE : RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 avril 2015, le Conseil de la Communauté de Communes des portes du Maine a confirmé son accord ferme et sans réserve d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une gendarmerie à BALLON – SAINT MARS dans les conditions suivantes :

Cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif institué par décret 93-130 et la circulaire d'application du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993, (J.O. du 31 janvier 1993),

- Construction d'un casernement de gendarmerie sur la base de 8 unités-logements comprenant deux zones fonctionnelles indépendantes :
 - Une zone « locaux de service et technique » composée de 2 entités :
 - Une entité « bureau et espaces associés »
 - Une entité « technique »
 - Une zone « logements » composée de 1T3 ; 5 T4 et 2T5

La Communauté de Communes des Portes du Maine a retenu le cabinet Architour pour conduire la maîtrise d'œuvre du projet.

L'implantation de la gendarmerie s'opérera sur le terrain cadastré actuellement ZC parcelles n° ZC n°252 représentant une surface de 4886 m² actuellement propriété de la commune de BALLON – SAINT MARS.

Cette opération initialement portée par la commune de BALLON – SAINT MARS, puis par la Communauté de Communes des Portes du Maine, doit permettre de maintenir un service indispensable sur notre territoire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre à l'euro symbolique le terrain cadastré ZC n°252 représentant une surface de 4886 m² nécessaire à l'opération ci-dessus désignée ;
- Décide que la Communauté de Communes des portes du Maine prendra à sa charge tous les frais d'actes et de géomètre et autres (frais de clôture...) si nécessaire ;
- De procéder aux actes de vente avec le notaire qui sera choisi par la Communauté de Communes des Portes du Maine ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.
- Réaffirme que les opérations en cours et à venir conduites par la Communauté de Communes lorsque ces dernières nécessitent une emprise foncière soient établies dans les mêmes conditions (rétrocession de terrain à l'euro symbolique, règles de fiscalité...) sur l'ensemble du territoire communautaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LEMAIRE

Conformément aux articles L2122.22 et L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 14 janvier 2016 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 14 janvier 2016 :

► Passation de contrats le 20 janvier 2016 avec le cabinet MMA LEROY-COCHET (responsabilité civile, patrimoine, véhicules et personnel communal).

N°06-2016-02-01D : PERSONNEL COMMUNAL : HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées depuis le 15 décembre 2015 au sein du service de restauration scolaire par Madame Chantal ÉVRARD, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et Madame ESNAULT Aurélie, Adjoint Technique stagiaire de 2^{ème} classe (remplacement de Madame LAURENT Cécile, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour raison de congés maladie),

le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ 28 heures supplémentaires à Madame ÉVRARD Chantal ;

⇒ 18 heures supplémentaires à Madame ESNAULT Aurélie.

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur le salaire du mois de mars 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°07-2016-02-01D : REMBOURSEMENT FRAIS VISITE MÉDICALE

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de rembourser à Monsieur LOCHET Guy, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, la somme de 33,00 € représentant les honoraires payés suite à la visite médicale dans le cadre des permis poids lourds.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°08-2016-02-01D : COMICE AGRICOLE – ÉDITION 2017

Messieurs VAVASSEUR, Maire et ALLICHON, Maire délégué de la commune de Saint Mars ont assisté à l'assemblée générale du comice cantonal le jeudi 28 janvier à Joué l'Abbé. Il leur a été confirmé que le comice devrait se tenir à Saint Mars en 2017. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'accueillir en 2017, la 150^{ème} édition du comice agricole sur le territoire de la commune déléguée de Saint Mars-sous-Ballon. Cette manifestation sera programmée à une date qu'il conviendra de déterminer dès que possible en lien avec les différents acteurs potentiels et ce, conformément à la convention cadre établie dernièrement en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes du Maine.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°09-2016-02-01D : CRÉATION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu le 22 janvier 2016 avec une représentante de la Poste et en présence du directeur et du président de la Maison des Projets (MDP) à propos de l'éventuelle création d'une Maison de Services au Public (MSAP) dans les locaux du bureau de poste rue Paul Ilias. Il s'agirait de mettre à la disposition du public les moyens informatiques qui permettraient d'engager des démarches auprès des administrations ou des organismes publics (pôle emploi, GRDF, MSA, Assurance Maladie, assurance retraite...). Ces démarches seraient accompagnées par des agents de la poste (niveau 1). Des représentants des différents organismes pourraient être sollicités pour tenir des permanences (niveau 2).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

► donne son accord pour la création d'une maison de services au public (MSAP) dans les locaux du bureau de Poste situé rue Paul ILIAS avec une offre de services de niveau 1, voire de niveau 2 dès lors qu'il s'agit de permanences de la part d'opérateurs non présents à la Maison des Projets.

► autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *La commission « Voirie Urbaine » se réunira prochainement pour traiter des questions de signalétique, de fleurissement et d'illuminations de Noël.*
- *La commission « Urbanisme » se réunira le mardi 9 février à 10H à Ballon pour prendre connaissance des dossiers en cours (PC- DT – CU).*
- *Une rencontre avec des représentants de la fédération départementale de pêche, le représentant du bassin de l'Orne Saosnoise (Guillaume SAILLANT) et l'entreprise « Sablé Environnement » a eu lieu le mercredi 20 janvier sur site. L'aménagement d'une cale pour bateau et d'un ponton pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est estimé à environ 10 000€ TTC. La participation financière de l'ancienne fédération locale de pêche s'élèvera à environ 5 000€. Un fonds de concours va être demandé à la fédération départementale.*
- *Espace naturel dit des « Buttes » : une signalétique appropriée devra être étudiée.*
- *2 groupements de défense contre les organismes nuisibles existent sur le territoire de la commune nouvelle. Le conseil exprime le souhait qu'ils se rapprochent.*
- *Un compte rendu est fait des assemblées générales de différentes associations :*
 - *UNC-AFN*
 - *Génération mouvements du Canton*
 - *ASL*
 - *ACPG-CATM*
 - *Comité de jumelage BALLON- BILLINGHAY : cette année marque le 30^{ème} anniversaire et la commune de Ballon – Saint Mars accueillera du 29 mai au 2 juin les correspondants anglais. Pour célébrer l'évènement, une subvention de 1 000€ a été demandée à la commune.*
 - *Hand Ball Club Ballonnais*

- Proposition d'un abonnement dans le cadre d'un groupement de commande via la Communauté de Communes des Portes du Maine pour le service d'informations conseils - expertises de la société SVP : coût de la prestation 60 € HT mensuel : une étude devra être menée par les secrétaires de mairie afin de faire le point sur les abonnements actuellement en cours dans les deux collectivités historiques (Ballon et Saint Mars-sous-ballon) et de juger du renouvellement ou non de ces derniers avant de souscrire le cas échéant de à nouvelles prestations.
- Un compte rendu des commissions :
 - Bulletin municipal :
 - les 2 imprimeurs précédemment concernés ont été sollicités pour présenter 1 devis.
 - Le prestataire de service internet Tethis Belouga sera présent à Ballon le 4 février à 10h pour étudier avec la commission la possibilité d'augmenter les capacités du site existant à Ballon.
 - Les manifestations prévues dans le cadre de la semaine de l'Europe ne pourront pas toutes se tenir. Les deux spectacles proposés par les correspondants roumains et hongrois sont annulés faute de subventions qui, si elles étaient attribuées, seraient versées trop tard.
 - Fête du sport : une première réunion s'est tenue le 27 janvier avec la commission animation et des représentants d'associations sportives. La volonté des uns et des autres est de réussir cette journée. Il convient de préciser l'organisation des différentes activités tout en assurant la sécurisation des sites et des itinéraires. Une prochaine réunion aura lieu le 16 mars prochain.
- Dates à retenir :
 - Le CA de SOS emploi aura lieu le 2 février à 19h30 ;
 - La pose de la première pierre de la maison de santé pluridisciplinaire se déroulera à Ballon le jeudi 4 février à 11h ;
 - Le goûter des cheveux d'argent aura lieu le 24 février à 14h ;
 - La prochaine réunion du conseil municipal prévu le 31 mars est avancée au 29 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 00 heure 10 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.